



La CFDT s'adresse aux députés et sénateurs...

Après la présentation du projet de loi en Conseil des ministres, la balle est désormais dans le camp des parlementaires. Fin juillet, la CFDT a adressé une lettre et un dossier à chacun d'eux pour les mettre en garde contre cette réforme injuste inefficace. La CFDT a ainsi voulu toucher au plus près celles et ceux qui vont voter cette loi et leur exposer les raisons essentielles de son désaccord avec le projet actuel. Le document joint à cette lettre comporte une synthèse de notre appréciation sur le projet de loi portant réforme des retraites (*Injuste, brutal, inefficace et inéquitable*) et surtout... les grandes lignes de nos propositions pour une refonte globale du système des retraites

Afin de corriger les inégalités, de développer les possibilités de choix individuels et de pérenniser le système par répartition, la CFDT souhaite engager une réforme juste, efficace et pérenne. Nous demandons la refonte globale du système de retraites, sur la base des orientations suivantes...

Les inégalités qui se creusent au fil du parcours professionnel s'amplifient au moment de la retraite. Elles doivent être combattues par :

- ▶ la reconnaissance des expositions à des **facteurs de pénibilité du travail** qui réduisent l'espérance de vie. Elles doivent permettre une réduction de la durée de carrière jusqu'à 3 ou 4 années, en lien avec le développement de la prévention des risques ;
- ▶ l'amélioration de la **retraite des femmes**, qui passe par des progrès en matière d'égalité professionnelle, une politique familiale active à travers la réforme du congé parental, et la reconfiguration des droits familiaux de retraite vers plus de redistribution en direction des femmes et des foyers modestes ;
- ▶ l'amélioration des **basses pensions**, et l'obtention de 100 % du Smic net suite à une carrière complète au Smic ;
- ▶ une meilleure prise en compte des **parcours morcelés** et des mobilités.

Pour sortir de la pénalisation des polyensionnés (plusieurs pensions), la CFDT demande l'engagement d'un large débat sur les conditions d'unification, à terme, des régimes de retraite des secteurs public et privé, et les contreparties associées.

Il est nécessaire d'augmenter les possibilités de choix individuels dans un cadre collectif, en permettant une retraite à la carte. Cela suppose :

- ▶ l'amélioration de la lisibilité du système de retraite ;
- ▶ **le maintien de la possibilité de prendre sa retraite à partir de 60 ans pour tous les salariés ;**
- ▶ la possibilité de partir avant 60 ans sans pénalité pour ceux qui ont effectué une carrière complète ;
- ▶ la valorisation de la retraite progressive, qui permet de choisir le rythme de la transition entre travail et retraite ;
- ▶ le développement de l'idée d'un temps de pause en cours de parcours professionnel avec droit de tirage anticipé sur la retraite.

Garantir la pérennité financière des régimes de retraite implique :

- ▶ d'une part, un recours accru à la fiscalité sur les revenus du capital et les hauts revenus, ainsi que la remise en cause de certaines niches fiscales et sociales, nécessaires pour financer les solidarités, c'est-à-dire la prise en charge des effets de la crise, du papy-boom et des éléments de redistribution du système ;
- ▶ d'autre part, pour le cœur du système assis principalement sur les salaires, une augmentation de la durée d'assurance correspondant à un partage équilibré des gains d'espérance de vie, à condition que les inégalités soient réduites et les possibilités de choix accrues, sans exclure une augmentation du taux de cotisation.

Pour engager une telle réforme, un grand débat de société est nécessaire afin d'engager toutes les parties prenantes de la société civile dans une réflexion de fond, de nature systémique.

